



Les poursuites civiles et plaintes contre les experts

*Présenté le 4 octobre 2018 par
Maître Christine Kark*

Dans le cadre de cette présentation, le conférencier abordera les cas des experts qui ont fait l'objet de poursuites civiles ou de plaintes logées auprès du Collège des médecins du Québec et ceci, pour diverses raisons. Nous verrons de quelle façon les médecins agissant comme experts devront agir sans craindre de poursuites judiciaires et/ou d'autres plaintes. Le conférencier terminera sa présentation par une revue de la jurisprudence québécoise qui démontre qu'un expert puisse engager sa responsabilité en certaines circonstances.

Les objectifs de formation

Au terme de cette présentation, le participant devrait :

- Profiter d'un tour d'horizon complet de la jurisprudence en matière d'expertise médicale ;
- Réaliser que la pratique du médecin expert est un domaine à risque, ce qui requiert un certain nombre de précautions à prendre tout au long du mandat de l'expert ;
- Identifier les pièges à éviter dans le cadre des mandats d'expertise médicale que ce soit dans le cadre d'un examen médical ou lors de la rédaction d'un rapport d'expertise.